

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

SERRONS LES RANGS

Dans la séance du jeudi 10 janvier, au moment où la Chambre fixait son ordre du jour, le président du conseil est monté à la tribune et a prononcé ces quelques paroles qui méritent d'être citées en entier :

« La Chambre a déjà accompli, dans sa session extraordinaire, une partie du programme auquel le gouvernement lui avait demandé de s'associer.

« Elle a voté le budget et la loi sur les boissons.

« Je lui demande, au nom du gouvernement, de le suivre encore dans l'examen du programme qu'il lui a soumis et de placer en tête de ses délibérations et de son ordre du jour de la prochaine séance la discussion du projet de loi relatif au contrat d'association. »

La netteté et la fermeté des termes sont une réponse aux bruits sourdement répandus que le cabinet ne voulait pas soutenir la discussion de ce projet, certainement le plus important pour la République depuis les lois sur la scolarité et la laïcité.

Le grand débat est engagé. Qu'en résultera-t-il ? Les avis sont partagés. Sans vouloir présumer de l'issue définitive de la discussion, nous croyons fermement que les républicains sortiront victorieux de la lutte. Si quelques hésitations se sont montrées à un certain moment dans leurs rangs, la lettre du pape, si ultramontaine et si maladroite est venue les dissiper. Léon XIII a plus fait pour assurer le vote de la loi que toutes les personnalités républicaines réunies.

Il ne faudrait cependant pas que les groupes de gauche s'endorment avec trop de confiance. La lutte sera rude et le débat possèdera autant d'âpreté et de violence que d'importance et d'ampleur.

Certains dilettanti traitent de quantité négligeable cette loi sur les associations. Elle est certainement très bénigne et beaucoup des propositions précédentes étaient empreintes d'une plus grande énergie, mais il n'en reste pas moins que le vote de cette loi de police telle qu'elle est, permettra aux différents ministères, soucieux de leurs devoirs, de faire rentrer dans la légalité les congrégations en révolte.

Indépendamment des avantages que l'on retirera de l'adoption du texte, un grand enseignement se dégagera avec certitude et précision de la longue discussion qui se déroulera à la Chambre et au Sénat. Les plus éminents apôtres de la papauté et du dogme viendront à la tribune exposer leurs théories ; de prétendus libéraux (?) reprendront les opinions de Montalembert, approbateur du coup d'Etat de 1851, pour combattre la loi au nom d'une certaine liberté ; enfin les organisateurs et les défenseurs de l'Etat laïque opposeront à l'antique « credo » romain, les bases de la société moderne fondée sur la seule raison.

Le résultat du vote aura donc une importance considérable.

Il décidera du sort de la France ; il dira si elle veut retourner en arrière, vers les temps de la Saint-Barthélemy et de l'Inquisition ou si, terrassant les dernières convulsions du cléricalisme, elle veut marcher en

avant, affranchie des luttes stériles, et si elle veut continuer à marcher, au premier rang du progrès scientifique, philosophique et social, vers un avenir meilleur.

Les cléricaux de toute espèce, noirs ou gris, ont bien compris l'importance de la bataille engagée. Après avoir tout fait pour empêcher la loi de venir en discussion ; ils feront tout pour l'empêcher d'aboutir. Jeudi, lorsque M. Sembat a demandé, en fin de séance, à interpellier le Gouvernement sur l'intervention du pape dans les affaires intérieures de la France, toute la droite catholique a voté la demande de discussion immédiate. Là où le député socialiste voyait l'affirmation nécessaire du droit national contre l'ultramontanisme, la droite a trouvé un moyen de retarder encore la discussion de la loi. La manœuvre a été déjouée, grâce à l'heureuse intervention de M. Isambert, mais on peut être certain que le procédé sera de nouveau employé ; que les réactionnaires utiliseront toutes les propositions imprévues pour profiter d'une division possible des forces républicaines.

Il est fort heureux que les quatre groupes qui forment la majorité : Union progressiste (groupe Isambert), gauche démocratique, groupe radical socialiste, groupe socialiste, aient constitué une commission chargée d'étudier toutes les propositions nouvelles, tous les amendements qui pourraient surgir. La majorité républicaine donnera un bel exemple de puissance en conduisant la loi sur les associations à bonne fin par la loyale entente de tous ses groupes.

Serrons les rangs, nous combattons pour la vie de la République.

A. Z.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 14 janvier 1901

M. le général André dépose deux projets de loi, l'un tendant à supprimer les limites de la taille pour le recrutement de l'armée, et l'autre tendant à favoriser le recrutement des officiers de réserve.

Ces deux projets sont renvoyés à la commission de l'armée.

M. Salis pose une question au ministre de la marine, au sujet de l'échouage du vaisseau « La Russie ».

M. Salis demande que les précautions et les moyens pour de tels sauvetages soient prises à l'avenir.

M. de Lanessan promet qu'il en sera fait ainsi.

M. Zévaès dépose une demande d'interpellation au sujet de l'ingérence des congrégations dans les luttes électorales.

Par 259 voix contre 255, cette interpellation viendra vendredi.

La Chambre passe alors à la discussion sur les associations.

M. Sembat développe son interpellation relative à l'ingérence du Vatican dans les affaires intérieures.

M. Sembat critique l'attitude du Pape durant ces dernières années, et notamment au cours des derniers événements qui se sont déroulés en France. Il demande que le gouvernement ne tolère pas les interventions du Vatican dans les affaires de notre pays.

M. Ribot défend le Pape qui, dit-il, a toujours montré la plus haute sagesse.

M. de Ramel défend à son tour le Pape.

M. Waldeck-Rousseau monte à la tribune. Il déclare que le gouvernement n'a pas trouvé dans la dernière lettre du Pape, adressée aux évêques, quelque chose de subversif qui put conseiller au gouvernement de changer de politique et d'attitude contre les congrégations.

M. Ribot se déclare satisfait de la réponse du gouvernement. M. Sembat proteste et dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à empêcher toute ingérence étrangère dans nos discussions.

La priorité est refusée à cet ordre du jour par 257 voix contre 249.

Un ordre du jour de confiance de M. Labatut, est adopté par 370 voix contre 110.

Une adjonction de M. Holtz, tendant à inviter le gouvernement à poursuivre la séparation des Eglises et de l'Etat, après le vote de la loi sur les associations, est repoussée par 351 voix contre 146.

Et la séance est levée.

EN CHINE

Les Négociations

On assure que Siou-Kow-Li a proposé les modifications suivantes aux conditions de paix :

« La Chine doit se réserver le droit d'importer des armes et des munitions, afin de pouvoir protéger les étrangers et les chrétiens. En raison de la pauvreté de la Chine, l'indemnité sera réduite. L'effectif des troupes étrangères serait diminué. Les troupes auront l'ordre de ne pas intervenir auprès des voyageurs. Les traités de commerce seront révisés dans l'intérêt de la Chine. Les missionnaires ne devront pas intervenir dans les questions litigieuses. Des règlements seront établis pour assurer la bonne harmonie entre chrétiens et non chrétiens. »

L'existence de ces contre-propositions est confirmée de plusieurs sources.

Au Transvaal

Le War-Office a communiqué la dépêche suivante de lord Kitchener :

« Trois agents du comité pour la paix ont été faits prisonniers par les Boers et amenés au laager de Dewet, près de Lindiey, le 10. Un d'entre eux, qui était sujet anglais, a été fouetté ; puis, fusillé. Les deux autres, qui étaient deux Burghers, ont été fouettés sur l'ordre de Dewet. »

Les journaux anglais commentent l'échec de ces tentatives de paix faites par les autorités de Pretoria. Depuis un an, l'Angleterre s'est montrée absolument intransigeante, et lorsque au moment de leurs plus graves revers, les Boers offraient de discuter les conditions de paix, l'Angleterre, avec orgueil, a tout refusé, exigeant une reddition sans condition. Aujourd'hui, que les Anglais sont manifestement embarrassés, il n'est pas étonnant que les Boers refusent de discuter leur soumission.

Les journaux conservateurs déclarent que le traitement subi par les émissaires des Anglais au camp de Dewet est la preuve que toute tentative de conciliation est inutile.

INFORMATIONS

Election législative

BASSES-ALPES, ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Inscrits : 613. — Votants : 4,586

MM. Thélène, radical..... 1,884 voix.

Hubbard, rad. social.. 2,050 —

Tissier, rad. social... 602 —

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Robert, radical, décédé, qui avait été élu en 1898 par 2,096 voix.

Election sénatoriale

Voici les résultats de l'élection qui a eu lieu à Bourg (Ain).

MM. Pochon, député radical de la première circonscription de Bourg, 554 voix, élu ; Philippon, ancien député de Nantua, radical, 164 ; docteur Hudellet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Bourg, nationaliste, 137.

Il s'agissait de remplacer M. Morellet, républicain, nommé procureur général à Poitiers, qui avait été élu sénateur en 1885, et réélu en 1898.

Les congrégations

Jusqu'à présent, la riche congrégation dite de l'Enfant-Jésus, dont la maison principale est à Lorient, a refusé d'acquiescer les impôts d'abonnement. Le gouvernement vient de faire saisir tous les biens meubles et immeubles de cette communauté en révolte. Ils seront vendus prochainement aux enchères publiques.

Les 28 jours des instituteurs

Le président du comité de défense de l'enseignement laïque et républicain vient d'adresser au président de la commission de l'armée de la Chambre la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» Le Sénat ayant adopté, dans sa séance du 30 novembre 1900, le texte de la Chambre, légèrement modifié, relatif aux 28 jours des instituteurs, ce projet doit être de nouveau soumis au vote de la Chambre.

» L'autorité militaire, ignorant ou méconnaissant la volonté formelle du législateur, a déjà convoqué un certain nombre d'instituteurs des classes 1898-90 pour accomplir leur deuxième période de réserve le 4 mars prochain.

» J'ai l'honneur, monsieur le président, au nom de 12,000 instituteurs groupés derrière le comité de défense, de vous demander de vouloir bien examiner à bref délai ledit projet. Les instituteurs estiment que le texte du Sénat leur donne satisfaction, pourvu qu'il soit bien entendu, par déclaration officielle, que l'expression « peuvent » être dispensés, etc., signifie : « doivent » en fait être toujours dispensés, etc. Ils lui seraient très reconnaissants de vouloir bien hâter le vote définitif de la loi.

» Veuillez agréer, etc. »

Le remplacement des mandats-poste

M. Millerand a été frappé des inconvénients que présente le système archaïque des mandats-poste dont l'expédition entraîne pour les commerçants qui doivent avoir recours pour leurs envois de fonds à ce mode de correspondance des pertes de temps considérables et tout à fait préjudiciables. M. Millerand a pensé qu'il était temps de réformer le système des mandats-poste. Il a, en conséquence, nommé une commission spéciale chargée d'étudier cette réforme, et cette commission a décidé de remplacer le mandat par le chèque. Contre le dépôt à la Caisse d'épargne postale d'une somme quelconque, on recevra un carnet de chèques représentant cette somme et, chaque fois qu'on aura un envoi d'argent à faire, on n'aura qu'à expédier à son correspondant un chèque qui sera payé à vue par le bureau de poste de sa résidence.

La reine Victoria en France

On annonce que le voyage de la reine sur le Continent aura lieu dans la troisième semaine de février. La reine s'embarquera à Portsmouth pour Cherbourg. Elle sera accompagnée de la princesse Béatrice et peut-être de la princesse Victoria de Schleswig-Holstein.

Cartes de visite

Le nombre des cartes échangées cette année, à l'occasion du 1^{er} janvier, ne s'est pas élevé à moins de trente-cinq millions. Et, encore, dans ce chiffre phénix, ne sont point comprises six millions de cartes postales illustrées, qui ont également servi de véhicule aux compliments et aux souhaits de nouvelle année.

C'est une nouvelle forme de la cartomanie, qui a pris naissance en Allemagne et qui, depuis quelque temps, commence à faire fureur également chez nous.

Cette mode n'a d'ailleurs rien de disgracieux ; et la carte illustrée est, à coup sûr, moins banale que le petit morceau de bristol que l'on échange communément.

En faveur des sauveteurs de la « Russie »

Les souscriptions ouvertes par divers journaux de Paris pour les sauveteurs du vaisseau la « Russie », et les canotiers du Carro, s'élèvent à la somme de dix mille francs.

Arrestation d'un nihiliste

Le prince russe Victor Nakachine, nihiliste, condamné à mort en Russie en 1885 pour attentat contre le tsar, condamné ensuite à Paris à trois ans de prison pour détention d'engins explosifs et expulsé de France, vient d'être arrêté à Nice. Nakachine se tenait caché dans les vieux quartiers avec sa famille et son beau-père, également sous le coup d'un arrêté d'expulsion. La police les a tous mis en état d'arrestation après une vive résistance de leur part.

Incendie et explosion au « Nouvelliste »

Un double sinistre dont les causes ne sont pas encore établies, a, dans la matinée de samedi, frappé le journal le *Nouveliste* de Bordeaux.

Le feu se déclara dans l'atelier de la clicherie vers 4 1/2 du matin.

Les pertes subies de cet incendie sont très importantes.

En outre, 4 heures après l'extinction de l'incendie, une explosion de gaz d'une extrême violence a eu lieu.

Les vitres de l'imprimerie et des maisons avoisinantes volèrent en éclats.

Les secours arrivèrent immédiatement. Toutefois on a à déplorer plusieurs victimes : Dix ouvriers ou employés du *Nouveliste* ont été très gravement blessés, soit par le feu, soit par la chute des matériaux.

Un conscrit féminin

En dressant la liste des conscrits pour la formation de la classe 1900, M. le maire de Beaumont (Gers) a constaté qu'il devait figurer sur cette liste un conscrit déclaré du sexe masculin.

La personne ainsi désignée dans son acte de naissance, au lieu d'être un garçon est au contraire une jeune fille qui n'a pas du tout l'intention d'aller prendre le pantalon ni le « flingot ».

Elle se pourvoit devant le tribunal, en rectification de son état civil.

Un drame de la mer

Une barque de pêche de Bagheria, se trouvant, ces jours derniers, près d'Aspra (Sicile), aperçut au loin une barque chavirée. Les marins s'étant approchés, trouvèrent, cramponné au bateau, le pêcheur Giuseppe Demaria, âgé de vingt ans, tout engourdi par le froid et donnant à peine signe de vie.

On le transporta aussitôt à terre, et après de longs soins prodigués par un médecin, il reprit connaissance et raconta les émouvants épisodes du naufrage.

Dans la barque de pêche se trouvaient son père et ses deux oncles. Soudain, dans la matinée, un vent impétueux fit chavirer l'embarcation. Les naufragés se cramponnèrent à la quille, luttant contre la mort et appelant au secours.

Dans l'après-midi, les deux oncles du jeune homme, épuisés et engourdis, lâchèrent prise et se noyèrent. Son père et lui assistèrent à cet horrible spectacle, sans pouvoir matériellement leur porter secours.

Peu de temps après, le père, perdant à son tour ses forces et n'espérant plus de secours prochain, embrassa tendrement son fils et une nouvelle lame plus forte que les autres l'entraîna dans la mer.

Quand le bateau sauveteur est arrivé, Demaria le seul survivant de ce drame de la mer, allait couler à son tour.

Les autorités se sont empressées d'aller

visiter le naufragé et de faire parvenir aux siens des subsides.

Un voleur assiégé

Depuis samedi matin, un nommé Coquard, demeurant rue Chicherey, à Sainte-Savine, inculpé de vols multiples, tient en échec les brigades de gendarmerie de Troyes, venues pour l'arrêter. Coquard s'est enfermé dans son premier avec des armes et des munitions ; il a verrouillé toutes les portes et menace quiconque ose l'approcher. Il a déjà tiré trois coups de fusil sans heureusement atteindre personne.

La maison qu'habite Coquard a été assiégée toute la nuit.

Coquard a mis en joue le procureur de la République, mais il n'a pas tiré. On espère s'emparer de lui par la famine.

Une foule considérable stationne dans les environs.

Le siège de la maison Coquard continue. Coquard, qui durant trois heures ne s'était pas montré, est apparu tout-à-coup à la lucarne de son grenier et a fait feu deux fois sur la foule. M. Jules Ragon et Mme Charles ont été blessés. Les abords de ce nouveau fort Chabrol deviennent dangereux. Des troupes vont être envoyées.

Le siège du voleur de Sainte-Savine continue :

Dans la journée d'hier, le misérable Coquard a tiré sur un mécanicien âgé de 26 ans, nommé Woelflay, qui a été tué sur le coup.

Horrible suicide

Dans la matinée de dimanche, un peu après le passage du train 106, qui se rend de Toulouse à Bordeaux, on a découvert près de la voie ferrée, à 600 mètres environ de la gare de Saint-Jory, le cadavre d'une jeune femme inconnue à Saint-Jory, broyée et coupée littéralement en deux par l'un des trains qui circulent sur cette ligne.

La voie était ensanglantée sur un certain parcours, et des débris de chair et de vêtements adhéraient ça et là aux rails.

Détail lamentable : la jeune femme était dans un état de grossesse parvenu à peu près à son terme, et le pauvre petit être qu'elle portait dans son sein a trouvé là une mort affreuse.

Le maire de Saint-Jory et M. Cappé, juge de paix du canton de Fronton, prévenus de ce dramatique événement, se sont aussitôt rendus sur les lieux, afin de procéder à une enquête. Mais il n'a pas été possible d'établir l'identité de l'infortunée jeune femme.

L'hypothèse d'un accident, envisagée tout d'abord, a dû être écartée, et d'après les indices recueillis au cours de l'enquête, on paraît croire à un suicide, dont les mobiles pour l'instant, sont entourés d'un mystère profond.

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Lors de l'élection sénatoriale de M. Delport qui a eu lieu le 25 mars dernier, le corps électoral se composait de 661 délégués se décomposant de la manière suivante :

Electeurs de droits :	
Conseillers généraux	29
Conseillers d'arrondissement	30
Délégués des conseils municipaux :	
Arrondissement de Cahors	236
— Figeac	203
— Gourdon	163
Total	661

Pour l'élection prochaine du 8 février le corps électoral n'aura plus que 639 délégués savoir :

Electeurs de droits :	
Conseillers généraux	28
Conseillers d'arrondissement	30
Délégués des conseils municipaux :	
Arrondissement de Cahors	231
— Figeac	195
— Gourdon	155
Total	639

La majorité absolue sera donc de 320

Société agricole et industrielle du Lot

Procès-verbal officiel de la réunion du 12 janvier 1901.

Présidence de M. Dufour Vice-Président. Etaient présent : MM. J. Valette, Si-

gnard, Brugalières, Dufour, Viviès, Delmouly, Cassaignes, Bru, Bras, Gras, Pagès vétérinaire, Laportes, Iches, Pagès-du-Port, Brunies, Besse, Combes de Vire, Dalet, Dupuy, Izarn, Paul Carrié, Miquel de Larroque-des-Arcs, Quercy, professeur départemental d'agriculture, Dablanç, Delpech.

M. Dupuy secrétaire de la Société donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, le procès-verbal est adopté. M. Dufour, vice-président de la Société communique aux membres présents une lettre de M. le Dr Rey député du Lot président de la Société, le priant de l'excuser auprès de ses collègues de n'avoir pu se rendre à la réunion, retenu qu'il était à Paris par ses travaux à la Chambre.

M. le vice-président présente les nouveaux membres qui désirent faire partie de la Société ce sont :

MM. Camille Boulzaguet à Castel franc à la place de son père.

Léon Delbru à Bégous près Cahors à la place de son père,

Aunac industriel à Albas.

Fournié à Sals par Castel franc.

Dr Maynard chirurgien major à Toulouse propriétaire à la Mome près Figeac.

Henri Cazaly comptable à la Ferme Ecole du Montat.

Aux termes des statuts il sera prononcé sur l'admission de ces nouveaux membres à la prochaine séance.

A été déclaré admis à faire partie de la Société après avoir été présenté à la dernière séance M. Urbain Dols propriétaire à Bouziès.

Sur la proposition de M. le Vice Président il est procédé à l'élection des membres du bureau.

Ont été élus président de la Société M. le Dr Rey député du Lot, président sortant.

Vice-président : M. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat, vice-président sortant.

Vice-secrétaire : M. Jacques Valette, vice-secrétaire sortant.

Le secrétaire n'étant éligible que tous les deux ans, son élection aura lieu l'année prochaine.

Il est ensuite procédé à l'élection des commissions pour l'année 1901.

Ont été élus membres de la commission d'administration :

MM. Brugalières, juge de paix à Catus.

Dr Caviolle, propriétaire à Cahors.

Cambornac, id.

Rodes, notaire à Peyrilles.

Pagès, vétérinaire à Cahors.

Quercy, profess. départ. d'agriculture.

Commission d'agriculture :

MM. Brugalières, précité.

Dalet, propriétaire au Montat.

Deltui, vétérinaire départemental.

Carrié, propriétaire à Grézels.

Combes, viticulteur à Vire.

Quercy, précité.

Rodes, id.

Gras, propriétaire à Sérignac.

Pagès, précité.

Bras, vétérinaire à Cahors.

Commission d'industrie :

MM. Martin, anc. direct. de l'usine à gaz.

E. Signard, prop. cultivat. à Luzech.

Quercy, précité.

Miquel, propriét. à Larroque-des-Arcs.

Commission de rédaction :

MM. Carbonel, avocat.

Brunies, propriétaire à Cahors.

Plantade, imprimeur à Cahors.

Brassac, id.

Delpech, id.

Quercy, précité.

Après les élections des commissions, M. le Président propose à l'assemblée la discussion du programme du concours d'animaux gras qui doit avoir lieu à Cahors, le 1^{er} février 1901 au Champ de Mars, le programme est adopté, une affiche sera apposée dans chaque commune indiquant le chiffre des primes et les conditions nécessaires pour concourir.

Cependant nul concurrent ne pourra présenter ses animaux au Concours s'il n'est préalablement muni d'un certificat attestant que le bétail qu'il conduit est indemne de la fièvre aphteuse.

Nulle observation n'étant présentée M. le Président lève la séance.

Le Conservateur,
J. DELPECH.

Au sujet du compte-rendu de cette séance nous recevons, avec prière d'insérer, la communication suivante :

Jel lis dans plusieurs journaux, que M.

Rey a été élu président de la Société Agricole, à l'unanimité.

Je tiens essentiellement à protester, pour que nul n'en ignore.

Une cabale bien menée, a eu l'intention de faire échouer M. Rey à la présidence, et les réactionnaires pour cacher leur jeu, se sont servis du nom de M. de Verninac, évidemment à l'insu de l'honorable sénateur.

Mais voyez-vous, la réaction n'oublie jamais qu'il faut diviser pour régner.

En présence de cette manœuvre, quelques membres républicains ont protesté énergiquement, et les réactionnaires en ont été pour leur manœuvre mesquine !

M. Rey a été élu président, par 17 voix sur 26 votants ; 6 voix se sont portées sur le nom de M. de Verninac et trois sur celui de M. Delbreil, de Caix.

M. Rey peut reconnaître par ce petit incident que ses partisans ne siègent pas à droite, et que ceux qu'on prétend être ses adversaires ont été, dans la circonstance, ses meilleurs défenseurs.

CAHORS

Imprécations de Magne

On connaissait Magne prêtre, Magne joueur électoral, Magne imprimeur et journaliste, Magne orateur, Magne chef d'institution et directeur de consciences, Magne marchand d'immeubles, Magne partisan de la suppression des droits d'octroi sur les pommes de terre et sur... l'eau-de-noix boisson hygiénique !. Il nous manquait Magne poète. Nous l'avons désormais.

Un indiscret nous transmet, en effet, ses « Imprécations » qui datent, paraît-il, du lendemain de son piteux échec au Conseil municipal.

Voici le morceau :
Cahors l'unique objet de mon ressentiment,
Cahors qui n'a pas eu de plus ardent amant,
Cahors que j'aimais tant et qu'aujourd'hui j'abhorre,
O toi qui m'as chassé et qui me déshonores !
Puissent tous tes voisins ensemble conjurés
Saper tes monuments encor mal assurés :
Démolir l'hôpital, saccager le Lycée,
Et renverser aussi le vieux pont Valentré.
Que Trespoux contre toi au Bournaquet s'allie
Pour t'écraser enfin, triste ville avilie.
Que Pradines, Bégoux s'unissant avec Vers
Passent pour te ruiner le Côté puis le Vert ;
Qu'ils massacrent sans peur et Costes et Vincens,
Bourdin et de Valon, Lacaze et Coueslant.
Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feu ;
Puiss-je de mes yeux y voir tomber ce foudre,
Voir les cendres d'Enard puis Abessard en poudre.
Voi Périé, voir Combelle à leur dernier soupir,
Moi seul en être cause et mourir de plaisir.

Conseil de préfecture

Par décret du président de la République, M. Laparra, conseiller de préfecture à Cahors, est nommé vice-président du conseil de préfecture pour l'année 1901.

Recette ruraliste

Par arrêté du ministre des finances, M. Malhet, sergent rengagé au 7^e de ligne, est nommé receveur ruraliste à Chissoy (Loir-et-Cher).

M. Andrieu François, maire de Capdenac receveur ruraliste à Capdenac (gare).

Postes et télégraphes

Par décret du ministre des postes et télégraphes, la médaille de bronze a été décernée à M. Védrunes, facteur à Livernon.

Concours d'animaux gras

Voici le programme du concours d'animaux de boucherie qui se tiendra le 1^{er} février 1901, à 1 heure de l'après-midi, sur la place Thiers :

Esèce bovine. — 1^{er} prix, 150 fr. ; 2^e 130 fr. ; 3^e, 120 fr. ; 4^e, 110 fr. ; 5^e 100 fr. ; 6^e, 90 fr. ; 7^e 85 fr. ; 8^e 80 fr.
Espèce ovine. — 1^{er} prix, 50 fr. ; 2^e, 45 fr. ; 3^e, 40 fr. ; 4^e, 35 fr. ; 5^e, 30 fr. ; 6^e, 25 fr. ; 7^e, 20 fr. ; 8^e, 15 fr.

Séance du Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni lundi matin à 10 heures dans le lieu ordinaire de ses séances.

Il a statué sur les affaires suivantes :
Plantes. — Délégués mineurs. — A faire mise en délibéré. La décision sera rendue dans la prochaine séance.

Touzac. — Le Conseil a annulé l'élection du sieur Arnal et proclamé à ses lieu et place, M. Mortefon.

Padirac. — Le Conseil a annulé l'élection du sieur Ségala et proclamé à ses lieu et place le sieur Claret.

Par voie de conséquence l'élection du délégué suppléant est annulée. La prochaine séance aura lieu le lundi 21 courant à 10 heures du matin.

Accidents

Hier, vers 4 heures, les époux Lafon, demeurant rue Donzelle, s'étant absentés pour se rendre à leur travail, laissèrent à la maison leurs trois enfants.

Quelques instants après, le plus jeune âgé de 10 mois, se mit à pleurer; sa sœur, pour le calmer, lui donna un peu de pain, que le pauvre petit avala sans mâcher.

Effrayée par les cris rauques que poussait l'infortuné bébé, sa sœur courut chercher du secours. M. le docteur Gélis appelé ne put constater le décès de l'enfant.

— Hier soir vers 5 heures, le nommé Besse Auguste, âgé de 33 ans, demeurant rue Fondue-Basse, 13, revenait, monté sur sa charrette, de Larroque, où il était allé chercher des fagots.

Arrivé devant l'octroi, Besse voulut descendre pour payer le droit d'entrée, mais il glissa et tomba sous une roue de la charrette qui lui passa sur le corps.

Immédiatement transporté à son domicile, il reçut des soins de M. le docteur Valette, qui a déclaré que, à moins de complications, l'état de Besse ne paraissait pas très grave.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée du Théâtre Sarah-Bernhardt de Paris
Le jeudi 17 janvier, la tournée du théâtre Sarah Bernard donnera sur notre scène

L'AIGLON.

C'est irrévocablement le Jeudi 17 Janvier qu'aura lieu sur notre scène la représentation sensationnelle « **L'Aiglon** », le chef d'œuvre de M. Edmond Rostand. Cette pièce merveilleuse dont le succès est sans précédent, a été l'événement artistique de l'année.

Depuis deux ans dans le monde littéraire on attendait avec impatience la première représentation de cette œuvre qui passionnait le monde des théâtres; il semblait que le succès de « **Cyrano** » ne pourrait être dépassé. Eh bien, la nouvelle œuvre de M. Ed. Rostand, a été plus fêtée, plus acclamée que le fut « **Cyrano** », le soir de la première; chaque acte a été rappelé six fois, on a dû relever le rideau onze fois à la fin de la pièce et l'enthousiasme a été tel que M. Ed. Rostand a été obligé de paraître deux fois sur la scène, c'est un triomphe sans précédent.

L'œuvre de M. Ed. Rostand, qui est d'une grande moralité, peut être vue par toutes les familles, non seulement elle charme, elle amuse, mais elle instruit, car c'est en même temps une page de notre histoire nationale.

C'est M^{me} SARAH-BERNHARDT qui a choisi elle-même les interprètes de cette tournée, que les répétitions ont été faites sous sa haute surveillance et celle de M. Ed. Rostand; ce sont les mêmes costumes, la même mise en scène, en un mot, la pièce en double, copiée exactement sur celle de Paris et pendant que « **L'Aiglon** » triomphe à Paris, M^{me} SARAH-BERNHARDT a voulu que la pièce fut acclamée dans les principales villes de France, avec une interprétation de premier ordre digne en tous points de l'œuvre admirable du Maître.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 15 janvier 1901

Naissance

Elise à la Maternité.

Publications de mariages

Massip Edouard typographe, et Delfour Clotilde-Félicie, tailleur en robes.

Galey Théodore-Louis-Joseph sergent rengagé au 7^e de ligne et Dufour Marie-Rose-Elise s. p.

Girma Antoine, domestique, et Richard Marie domestique.

Mariages

Gagneur François Constant préposé des Contributions Indirectes et Fouissac Jeanne-Elie-Emilie-Françisca s. p.

Décès

Combarieu Jeanne s. p. 77 ans, célibataire cours de la Chartreuse (Couvent de la Miséricorde).

Lafon Raymond-Edouard, 9 mois, rue Donzelle, 44.

Arrondissement de Cahors

LALBENQUE. — Société des vétérans des armées de terre et de mer. — Dimanche 20 janvier, les membres de la société des vétérans des armées de terre et de mer de la section de Lalbenque sont priés de se rendre à la mairie à 2 heures de l'après-midi.

Ordre du jour :

Versement de la cotisation pour le 1^{er} trimestre.

Achat d'un drapeau pour la 1035^e section. Les personnes désireuses de faire partie de la société sont priées de se faire inscrire chez M. Georges Capinas, receveur de l'enregistrement, président de la section ou chez M. Adolphe Guillaume, notaire trésorier.

DURAVEL. — Elections municipales.

Recours. — Une décision du Conseil d'Etat vient de rejeter le pourvoi formé par le sieur Daynard, contre un arrêté par lequel le Conseil a proclamé le sieur Valadié conseiller municipal de la commune de Duravel, élu au premier tour de scrutin.

Les opérations du second tour ont été annulées par voie de conséquence.

La Haute Assemblée a ainsi confirmé l'opinion que nous avions émise dans nos colonnes dès le résultat connu des élections municipales de Duravel.

M. Valadié peut donc siéger d'ores et déjà à l'assemblée communale.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel.

Audience du 12 janvier : Jean Delong, 24 ans, colporteur, sans domicile fixe, né à Coutras (Gironde), condamné samedi dernier à trois mois de prison pour enlèvement de mineure, comparait de nouveau sous l'inculpation d'outrages aux ma-

gistrats, rebellion, violence et voies de fait envers les agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions. Le tribunal le condamne à six mois de prison.

— Urbain Latrémolière, 28 ans, cultivateur à Bagnac, 50 fr. d'amende, pour coups et blessures.

— Le tribunal prononce ensuite une condamnation à 50 fr. d'amende pour délit de chasse sans permis, et ordonne la confiscation d'un fusil abandonné dans un champ par un chasseur.

— Vol. — M. Modeste Vieyres, ancien maire, propriétaire à Quézac, a été naguère victime d'un vol d'outils estimés 40 fr. L'enquête faite par la gendarmerie ayant démontré que le malfaiteur était Jean Lacombe, actuellement sous les verrous à la prison de Figeac, où il a été écroué pour vagabondage; ce dernier va de nouveau passer en correctionnelle.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Juge suppléant. — M. Boyreau Jean, avocat au barreau de Gourdon est nommé juge suppléant au tribunal civil de cette ville, en remplacement de M. Maturie, démissionnaire.

BULLETIN FINANCIER

La réponse des primes sur les valeurs se liquidant au quinze paraît avoir ramené un peu d'activité sur le marché.

Les demandes ont diminué sur l'ensemble de la cote dont le niveau s'est assez sensiblement relevé. Le 3 0/0 a passé de 101,72 à 101,87, le 3 1/2 0/0 de 103,52 à 103,60.

La Banque de France cote 3880

Les Sociétés de Crédit sont en hausse.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 592, le Crédit Foncier à 658.

Le Crédit Lyonnais a passé de 1114 à 1117.

La Société Générale se traite à 615.

Peu d'affaires sur les Chemins français; le Lyon à 1790 et le Nord à 2297 sont seuls cotés à terme.

Le Suez reste à 3585.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure s'est relevée à 71,47, l'Italien clôture à 93,95, le Portugais est à 23,55, le Russe 3 0/0 1891 s'inscrit à 83,50, le Turc D est à 23,55, la Banque Ottomane à 538.

Les actions de la C^e Urbaine d'éclairage par le Gaz Acétylène se traitent à 148 et 150.

Société anonyme de la MODE ILLUSTREE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTREE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages.

Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons découpés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

**LE MONITEUR
DE LA MODE**

paraissant tous les **Samédis**

20 PAGES GRAND
FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE
DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODELES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX A L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

Calendrier antialcoolique à effeuiller

C'est là un véritable instrument de propagande qui, comme l'almanach, peut rendre de grands services, en appelant chaque jour l'attention des familles sur le grave problème qui nous préoccupe et en leur fournissant des avis, des conseils utiles. Affiché dans une classe d'école, il peut d'autre part fournir au maître matière à dissertations, à causeries, à devoirs.

Ce calendrier est dû à l'initiative de Madame Legrain, présidente de l'Union des femmes pour la Tempérance.

En vente au bureau du *Journal du Lot* et chez M. Deslaur, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XV

CIGARETTE BIENFAITRICE

— Levons l'ancre !... — dit tranquillement Bertie.

Ce fut ainsi qu'il passa inaperçu en Algérie, tandis que la nouvelle se répandait dans toute l'Europe qu'un corps mutilé et informe, écrasé au milieu de pièces de fer et de bois, sur la ligne de Marseille, était le sien et qu'il avait péri dans cette épouvantable nuit, d'une chaleur suffocante, noire comme de l'encre, lorsque les deux trains lancés à toute vapeur s'étaient rencontrés comme se rencontrent des nuages chargés d'orage.

Le monde le croyait mort; les journaux avaient parlé de son crime et de sa mort en même temps pour rendre celle-ci plus lugubre encore.

Dans la suite il fut défendu de prononcer son nom à Royallieu; le Séraphin le pleura, refusant absolument de croire à son déshonneur; et lui, laissant amis et ennemis dans leur erreur, fut incorporé dans l'armée française sous deux de ses noms de baptême, qui,

heureusement, avaient une consonnance étrange... Louis-Victor; et il renonça pour toujours à son véritable nom de Bertie Cecil.

Il prit d'abord du service dans l'intérieur. Il courut une fois cependant le danger d'être reconnu.

Le gouverneur général, un maréchal de France, qui l'avait connu à Paris et à la cour de Saint-James, faisait l'inspection des troupes d'Afrique.

En défilant devant le brillant état-major, il avait passé à quelques pas de son ancienne connaissance et avait involontairement jeté un regard sur le visage qu'il avait vu si souvent dans la Salle des Maréchaux et même à Royallieu.

Les yeux du maréchal examinaient le régiment, prêt à signaler une gourmette trop lâche, un ceinturon mal ajusté, un sabre dérouillé, si de pareilles fautes pouvaient être relevées dans le resplendissant escadron et l'effleurèrent rapidement, ne voyant en lui qu'un homme parmi des milliers, une unité dans un innombrable total.

Le Maréchal murmura seulement à l'oreille du général qui était à côté de lui :

— Pourquoi ne se tiennent-ils pas tous à cheval comme cet homme-là ? Il a l'aplomb des Horse Guards anglais.

Mais que ce fût en réalité un officier de la Garde anglaise et un de ces amis qui défilait devant lui comme volontaire dans la cavalerie algérienne, le chef français n'en eut pas la preuve.

Des extrêmes du luxe, de l'indolence, de la

jouissance, du plaisir et de l'extravagance, Cecil en était arrivé aux extrêmes de la souffrance, de la pauvreté, de la discipline et du travail.

D'une vie où tous les sens étaient satisfaits, il en était arrivé à une vie où toutes les privations devaient être endurées.

Il avait conduit la mode... il en était arrivé à supporter sans mot dire les malédictions, les jurons et les insultes d'un maréchal des logis ou d'un sous-lieutenant.

Il était accoutumé à toutes les délicatesses et à toutes les satisfactions, il lui fallait manger le pain noir et grossier de la cantine comme un repas délicieux.

Il avait trouvé trop fatigant de murmurer des flatteries aux oreilles des grandes dames, et le matin, à midi... le soir, les inexorables exigences de règlements rigides l'obligeaient à une incessante obéissance, à la vigilance, à l'activité, au renoncement de soi-même.

Il n'avait connu, depuis son enfance, qu'une atmosphère de joie, d'élégance, de luxe, et d'oisiveté, et la faim dévorante, la plaisanterie brutale, le travail incessant, l'obscénité grossière, la souffrance cruelle et la gaieté populaire remplissaient alternativement la mesure de ses jours.

Jamais contraste plus frappant, jamais plus triste épreuve ne pesèrent plus rudement sur le cœur d'un homme; cependant, sous ce joug, il constata une fois de plus cette vérité que *bon sang ne peut mentir*.

Nul Spartiate n'aurait pu supporter ce brusque changement avec plus de mutisme, de

stoïcisme, que ne le fit le dandy de la Garde. Les premières années furent, il est vrai, des années de profonde misère pour lui.

De misère... car son sang se révoltait sous une tyrannie mesquine, alors qu'il lui fallait rester immobile et impassible.

De misère... quand la faim et la soif le torturaient pendant les longues marches et que son cœur se soulevait à la vue de viandes à moitié crues et d'eau épaisse par la poussière, teinte de sang, sur lesquelles les hommes qui l'entouraient se précipitaient avec tant de bestialité.

De misère... lorsque l'aube sinistre ne se levait que pour amener une journée de manœuvres machinales, de mesquines tyrannies, d'heures surchargées de travail harassant sur le terrain de manœuvre, de service des convois sous l'ardeur du soleil et sous l'uniforme et que la nuit fatigante arrivait avec son tapage et son brouhaha, les indignes blasphèmes, la gaieté licencieuse de la tumultueuse chambrée, qui empêchaient même de goûter la paix et l'oubli du sommeil.

Ce furent plus d'une fois des années d'infortune infinie, soulagées uniquement par la fidélité et le dévouement de l'homme qui l'avait suivi dans son exil.

Mais quoique misérables, elles n'arrachèrent jamais un regret, une seule plainte à Cecil.

Il était venu chercher cette vie-là; il l'accepta telle qu'elle était.

(A suivre.)

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

V
LE MYSTÉRIEUX COMPAGNON

Le brigandage et la piraterie ramassaient dans ce coin de terre leurs recrues les plus entreprenantes et les plus courageuses. De sanglantes luttes étaient le premier besoin de ces corsaires et de ces aventuriers qui, dans les temps où les mers étaient calmes, où les hostilités chômaient, se livraient d'impitoyables combats de tribu à tribu, de famille à famille. La vendetta y suscitait à chaque heure les drames les plus étranges et les plus émouvants. Les mœurs s'en ressentaient et des usages anti-humains s'y étaient établis : c'est ainsi qu'un chef de famille, privé d'héritier mâle par une de ces luttes fratricides, mais ayant eu le dessus, ayant forcé son ennemi à s'expatrier, appelait parfois à remplacer son fils celui-là même qui l'avait tué : ce genre d'adoption était passé dans la coutume. Avec de tels instincts, on conçoit que les Mainotes eussent accueilli avec enthousiasme l'ouverture d'hostilités qui allaient leur permettre de trouver leur ardeur batailleuse con-

tre un adversaire qu'aucun scrupule ne les détournerait de frapper.

Ils s'organisaient donc en hâte et Kyriakoulis groupait autour de lui tous ceux qu'une impatiente fièvre n'avait pas déjà poussé vers les plaines de l'Épire quand Empresterios y débarqua. Après d'honorables festins suivis de longs récits et de chants d'aèdes, on se prépara à partir, non sans avoir été tout d'abord cueilli, dans la *hitarothra* les matelots turcs qui y mouraient de faim et qui furent les premiers prisonniers de la petite troupe. Ils ne furent pas en somme trop maltraités : Empresterios les défendit contre les premières violences repréailles naturelles des massacres de Grecs en terres musulmanes. Artaki, de son côté, s'ingénia autant qu'il le put à adoucir leur sort et, comme il fallait s'y attendre, cela ne manqua pas de faire travailler la cervelle d'Antonios.

La marche de Kyriakoulis fut très rapide et, jusqu'à Missolonghi, aucun incident ne la contraria. Artaki ne s'écartait guère du capitaine et d'Antonios qui, de leur côté, paraissaient peu disposés à se séparer de lui. La ressemblance qui les avait frappés à bord de la *Proskrousis* était certainement l'objet de leurs observations qu'ils échangeaient avec un intérêt qui ne se démentait pas, chaque fois qu'Artaki n'était pas à portée de les entendre.

C'était une intonation de voix, une attitude, nouvellement surprise, qui fournissaient le thème de ces conversations.

Quant au jeune homme, il ne paraissait pas remarquer l'attention dont il était l'objet ou

l'interprétait d'une façon qui ne lui faisait attacher qu'une médiocre importance aux allures de ses compagnons.

Une constante préoccupation semblait d'ailleurs accaparer ses pensées, qui ne se rapportaient qu'avec indifférence et lassitude vers ce qui l'entourait immédiatement.

Il ne fut arraché à cette absorption dans une idée fixe, que le soir où, chez dame Marthe, il se trouva en présence de Bakolas. On le vit avec stupeur se lever et disparaître derrière l'Albanais. Depuis, Empresterios ni Antonios ne l'avaient plus retrouvé. C'était pour interroger Marcel et ses amis à son sujet qu'ils s'étaient rendus au campement des philhellènes.

— Ma foi, non ! déclarait Marcel. Je n'ai pas une seule fois rencontré votre compagnon et je n'ai pas eu davantage l'occasion de voir Bakolas.

Sir Arthur hochait la tête avec un air d'ignorance absolue. Wilhelm et Julio n'étaient pas plus avancés que leurs amis.

— L'avez-vous recherché au milieu de Albanais ? demanda Marcel.

— C'est à quoi nous avons consacré notre temps jusqu'ici...

Et vous n'avez pas recueilli le moindre indice ?

— Rien !

— Il vous faudra donc renoncer à le retrouver. Vous n'attachez pas, je pense, un grand intérêt à cette recherche ?

— Vous vous trompez ! Elle nous tient, au contraire, très à cœur.

— Ah !
Le Français se rendit compte qu'il devenait indiscret et se tut. Le capitaine n'entendait pas sans doute expliquer les motifs qu'il avait de s'intéresser à Artaki, car il ne répondit par aucune confidence à l'exclamation étonnée de son interlocuteur.

— Beut-être bien qu'il avre rechoit les Dares ! insinua Wilhelm.

Le capitaine esquiva un geste de dénégation, pendant qu'Antonios machonnait quelques paroles un peu claires en fixant des regards furieux sur le placide Allemand.

Dans le camp, une rumeur montait. Une houle humaine le traversait, se dirigeant vers les tentes de Mavrocordato et de l'état-major. De toutes parts, c'était un bruissement d'armes, un martèlement de pas et des appels, des cris sans cesse grossissant. Devant les tentes il y eut un mouvement d'arrêt et un grand silence se fit... Peu à peu la masse groupée devant le quartier général se disloqua et les hommes qui la formaient se répandirent dans le camp, annonçant que les héroïques défenseurs de Kiapha, dont la résistance seule empêchait Kourchid-Pacha de passer en Épire, avaient pu envoyer de nouveaux émissaires qui avaient réussi à traverser les lignes ennemies pour demander un secours immédiat ; abandonnés à eux-mêmes, harassés par une lutte de toutes les heures, en proie à toutes les affes de la famine, ils ne pouvaient plus tenir, ne fût-ce qu'une semaine.

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 17 Janvier 1901.

V^{me} Nacla : Chronique. — Victor Content : La Fontaine des Fées. — Théodore Cahu : L'Étang maudit (suite). — Edgy : Génie (fin). — Jean Rolland : L'œil d'or (suite). — V^{me} Nacla : Tirelire et Bas de laine (suite).

Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris 6^e.

ERNEST LAVISSE,

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée avec la collaboration de

MM. Bayet, Bloch, Carré, Coville, Kleinschütz, Langlois, Lemonnier, Luchaire, Marriéjol, Petit-Dutailis, Rebelliau, Sagnac, Vidal de la Blache.

Vient de paraître : le 6^e fascicule, tome II, 2^e partie.

LES PREMIERS CAPÉTIENS (suite)

par M. A. Luchaire

Professeur à l'Université de Paris.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun 1 fr. 50 le fascicule. Il en paraîtra deux mois, sauf pendant les mois de vacances.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1^{er} octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr. ; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux Patrons d'coupés
- Une gravure de Modes colorée
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque mois

Paris : 1 fr. 75 ; Département : 2 fr. 25

Venant rappeler chaque mois, avec des surprises nouvelles, le souvenir du donateur. Texte illustré de plus de 200 magnifiques gravures. Contient en outre chaque mois :

- Cartonnages coloriés
- Figurines à découper ; Décors de théâtre
- Surprises de toutes sortes

On s'abonne par Mandat-posté à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du journal, 14, rue Drouot.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

TARIF SPÉCIAL G. V. n° 106 (ORLÉANS)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année

des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : **30 jours** Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900

MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE

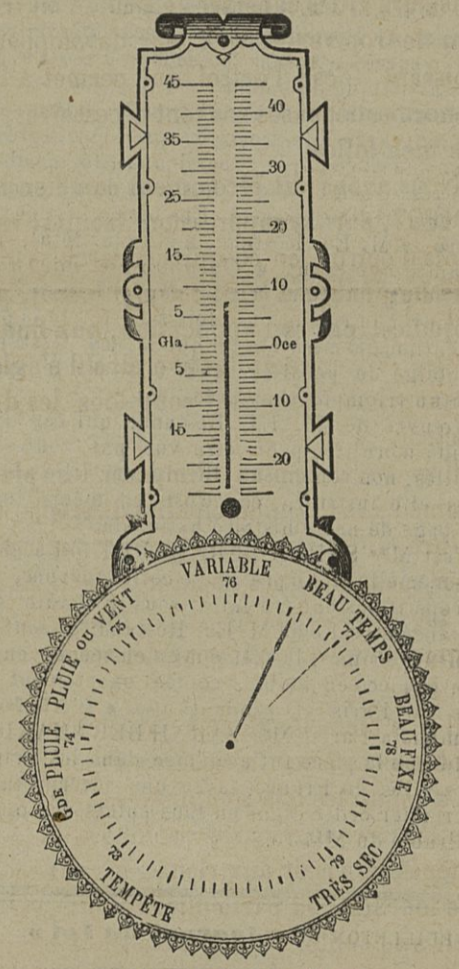
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET

DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions

universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 5,
Id. maxima de la veille : 10,
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

- M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.